



Affiliation F.F.T N° : 10 78 084

Agrément D.D.J.S N° : APS 78 853

SIRET : 447 975 715 00015

SIREN: 447 975 715

Site Internet : www.atbuc.comE mail : courrier@atbuc.com

Règlement du Concours de Printemps 2023

Le Concours est ouvert du **Lundi 6 mars** au **lundi 19 juin 2023**,
à tous les membres du club y compris les membres inscrits en second club.
Le concours se déroulera sur des disciplines à 10m, 25m et 50m.

Important :

Les dispositions mentionnées ci-dessous sont prises afin d'assurer aux participants la meilleure accessibilité aux permanences du Concours de Printemps :

- Les participants devront obligatoirement réserver un poste de tir au minimum 12h à l'avance sur le pas de tir 10m ou 25m, selon la discipline choisie, pour chacune de leurs participations au concours. La réservation sera effectuée sur le site de l'ATBUC.
- Les permanences annoncées par le Règlement ne seront assurées que si au moins un poste de tir a été réservé sur le pas de tir correspondant à la discipline tirée.
- Les permanences seront assurées en fonction de la disponibilité des encadrants bénévoles de l'ATBUC. Les participants seront informés des suppressions ou ajouts éventuels d'horaires de concours par un tableau des permanences pour le mois à venir. Ce tableau sera affiché dans les locaux et sur le site de l'ATBUC.
- Il n'y aura pas de permanence du Concours de Printemps les jours fériés.

Concours à 10m :

- Jours et horaires

Journées	Horaires
dimanche	9h00 à 12h00
lundi *	18h00 à 21h00
mardi	18h30 à 20h30
mercredi **	17h00 à 20h00
jeudi	18h30 à 20h30

* réservé groupe adultes débutants

** réservé Ecole de Tir

- Disciplines

- Carabine air comprimé
- Pistolet air comprimé

- Enregistrement des points

- Matches sur 200 points,
- 5 plombs par carton au pistolet, 2 à la carabine (avec possibilité de tirer 1 plomb par carton à la demande du tireur). 1 impact par carton à l'arbalète match
- Classement sur les meilleurs matchs des mois d'avril, mai et juin
- Possibilité d'améliorer son résultat en effectuant plusieurs matchs par mois sur la durée du concours. Seul le meilleur de chaque mois sera retenu.
- **Possibilité d'effectuer un match en rattrapage ou par anticipation sur la durée du concours et par discipline.** Exemple : Vous êtes absent tout le mois de mai. Vous pourrez effectuer le match du mois de mai en avril ou juin. Un **seul** match de rattrapage pendant la durée du concours.

AMICALE DES TIREURS DE BUC
446 Avenue Morane Saulnier
78530 BUC



Affiliation F.F.T N° : 10 78 084

Agrément D.D.J.S N° : APS 78 853

SIRET : 447 975 715 00015

SIREN: 447 975 715

Site Internet : www.atbuc.comE mail : courrier@atbuc.com

- Prix des cartons (merci de prévoir si possible l'appoint)
 - o 3 € le match

Nota : minimum d'un match par mois

2€ pour les catégories minimales, cadets et juniors**Concours à 25/50m :**

- Jours et horaires

Dates	Horaires
dimanche	9h00 à 12h00
lundi	17h00 à 19h00
mercredi	17h00 à 19h00
samedi	10h00 à 12h00

- Disciplines
 - o A 25m, Pistolet 22lr sur cible C50
 - o A 25m, Pistolet gros calibre (tout autre calibre que le 22lr autorisé par le règlement) sur cible C50
 - o A 50m, Pistolet 22lr sur cible C50
 - o A 25 et 50m, poudre noire (armes de poing et d'épaule) sur cible C50
 - o A 50m, Carabine 22lr position debout (tout type de carabine) sur cible carabine
 - o A 25m, carabine 22lr « dite de salon* » position debout sur cible carabine
- * carabine de salon = organes de visée type pistolet
- Enregistrement des points
 - o 5 balles par carton pour la carabine, 10 balles pour le pistolet (sauf sur demande du tireur)
 - o Matches sur 100 points
 - o Classement sur les meilleurs matchs des mois de mars, avril, mai et juin,
 - o Possibilité d'améliorer son résultat en effectuant plusieurs matchs par mois sur la durée du concours. Seul le meilleur de chaque mois sera retenu. Possibilité d'effectuer un match de rattrapage comme à 10m.
 - o **Un seul classement à la poudre noire (25m et 50m confondus)**
- Prix des cartons
 - o 3 € le match

NOTA : Un classement spécial sera prévu uniquement pour les nouveaux licenciés **2022/2023** souhaitant participer au concours 25/50m, (pistolet 25m et carabine 25m) sous réserve d'un minimum de 3 nouveaux tireurs classés dans chacune des 2 catégories.

Généralités :

- Possibilité de tirer dans plusieurs disciplines
- Le tireur souhaitant améliorer son score peut tirer autant de séries qu'il le souhaite
- Tous les équipements réglementaires pour la pratique du tir sont autorisés pour ce concours
- Pas d'équipement réglementaire pour la carabine 22lr à 25m
- Le classement mensuel sera affiché au stand et sur le site internet du club <https://atbuc.com/>
- Le contrôle des points sera placé sous la responsabilité de Jean-Pierre Ganachaud, Margaux Pluvinage et Alain Buchser.
- En cas de litige, la Commission de Contrôle statuera dans les délais les plus brefs

AMICALE DES TIREURS DE BUC
446 Avenue Morane Saulnier
78530 BUC



Affiliation F.F.T N° : 10 78 084

Agrément D.D.J.S N° : APS 78 853

SIRET : 447 975 715 00015

SIREN: 447 975 715

Site Internet : www.atbuc.com

E mail : courrier@atbuc.com

- *Tous les tireurs ayant effectué le concours sur un minimum de 3 mois seront récompensés par un lot le jour de la remise des prix dans les catégories suivantes :*
Pistolet 10m, carabine ou arbalète match 10m, Pistolet 25m 22LR, pistolet gros calibre, pistolet 50m, poudre noire 25 et 50m, carabine 25m et carabine 50m.
- Prix spéciaux : le plus grand nombre de matchs toutes disciplines confondues, le (la) plus jeune, le (la) plus âgé(e), le (la) meilleur(e) jeune (juniors compris), le prix spécial du jury qui récompensera le plus méritant.
- Le jury sera composé des membres du comité directeur

Remise des Prix le SAMEDI 24 JUIN autour du barbecue.